

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2809

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Aere Investment S.A.	134811	Champ Cargosystems S.A.	134811
African Wood Trading Company (A.W.T.C.)	134786	Champs de Presenne S.A.	134825
Ajac I	134810	Comet Confiserie S.A.	134823
APERAM LuxCo S.à r.l.	134825	Didogra s.a.	134822
APERAM LuxCo S.à r.l.	134826	Ecres	134790
APZ Luxembourg S.à r.l.	134826	Equi SICAV-SIF SCA	134790
Ararat S.A.	134827	Farmabios International S.A.	134790
Ararat S.A.	134826	Financière Chanteloup S.A.	134791
Arches Investments S.A.	134828	Franmar Holding S.A.	134832
ArchiMed S.A.	134786	International Holding EVS	134824
Arilco S.A.	134828	Irenne S.A.	134825
Arilco S.A.	134828	KeyDrive S.A.	134824
Arnes S.à r.l.	134829	LUXSECURITY Luxembourg S.A.	134791
Arzachena S.A.	134829	Monkwood Luxco S.à r.l.	134823
Asbury Park S. à r.l.	134827	NameDrive EU s.à r.l.	134824
Assurances Liberty Sàrl	134829	Natixis-Cape S.A.	134822
Atos Medical S.à.r.l.	134821	Northern Stone S.A.	134827
B2 Holding S.A.	134830	Oranje Nassau Mecatherm S.A.	134789
Bergamia S.à r.l.	134830	Peronus Holding S.à r.l.	134821
Blanchisserie Monplaisir S.A.	134830	PKF Luxembourg	134826
Blanchisserie Monplaisir S.A.	134831	Power Transmission Finance S.A.	134791
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134831	Regia Compta S.à r.l.	134809
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134832	Regia Compta S.à r.l.	134792
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134832	Riquewihr Immobilière S.C.I.	134823
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134832	Royale Neuve VIII S.A.	134809
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134831	Softnet Holdings S. à r.l.	134828
Borletti Group EEI Management S.à r.l.	134830	Stenfalken S.à r.l.	134794
		Technique Nordique S.A.	134823
		Techselesta S.A.	134831
		Tradenode S.A.	134810
		Unit Investments S.A., SPF	134829
		Wagner Designlighting, S.à r.l.	134824
		Willow Corp S.à r.l.	134808

ArchiMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.502.

—

Extrait de l'assemblée générale du 14 septembre 2011

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de M. Joël Kirkorian avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de commissaire de la société Willbum consulting s.a. avec effet immédiat.

L'assemblée générale confirme également la nomination de Accountantskantoor INACC, Diestseweg 32, B-2440 Geel comme commissaire de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée tenue en 2017.

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs pour une durée de six années pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Composition du conseil d'administration :

Paul Brusseleers, demeurant à Pas 27, B-2440 Geel

Luc Brusseleers, demeurant à Djepstraat 20, B -2440 Geel

La société Sure Bvba, ayant son siège social à A. Schneiderlaan 84, B-2100 Deurne, et représentée par M. Paul Brusseleers.

Pour la société

Référence de publication: 2011136166/22.

(110158117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

African Wood Trading Company (A.W.T.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

—

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Kanne REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à L-1637 Luxembourg sous la dénomination de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.)», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30 131, constituée originairement sous la même dénomination suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, A l'époque notaire de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 184 du 5 juillet 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 octobre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 132 du 8 avril 1994, en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 604 du 28 novembre 1995. Les statuts ont également été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, l'époque notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui est resté la minute, en date du 1^{er} mars 1999, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 446 du 14 juin 1999. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence Pétange, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS)», acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 548 du 19 juillet 2001, et en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N ° 534 du 4 avril 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui sont restées, les minutes, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1 294 du 28 juin 2007 et en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de «AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.)», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1 341 du 3 juillet 2007.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant L-5355 Oe-trange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs

1) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;

2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant A L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille quatre cents (10 400) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), représentant l'intégralité du capital social de deux cent soixante mille euros (260 000,-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

Ordre du jour

1) Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, du projet de fusion par absorption de la société AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28 rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30 131 (ci-après A.W.T.C. p), par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 488 (ci-après LASTOUR), tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1395 du 28 juin 2011;

2) Renonciation par l'actionnaire à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

3) Décision de fusionner les sociétés A.W.T.C. et LASTOUR par absorption de A.W.T.C. par LASTOUR, étant entendu que (i) toutes les actions de A.W.T.C. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de A.W.T.C., rien excepté, ni réservé, à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de A.W.T.C., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) LASTOUR sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation de la fusion, laquelle fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011 et, (iii) l'apport-fusion d'A.W.T.C. sera rémunéré par trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3 892) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve de leur date de jouissance, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de LASTOUR à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97 300,-EUR) pour être attribuées à l'actionnaire unique d'A.W.T.C., dans la proportion de deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions A.W.T.C. contre une (1) action LASTOUR et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR.

La différence entre l'actif net comptable apporté d'A.W.T.C., soit deux cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (248 293,26 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97 300,-EUR), s'élevant à cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (150 993,26 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR & CO, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire d'A.W.T.C.;

5) Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire de LASTOUR

6) Délégation de pouvoirs

7) Divers.

III. Que les documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée, à savoir

- Projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 21 juin 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 395 du 28 juin 2011

- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés qui fusionnent

- Rapports des Conseils d'administration des deux sociétés relatifs au projet de fusion

et que le notaire instrumentant en certifie l'existence et la légalité.

IV. Que l'Assemblée a pris connaissance des rapports des Conseils d'administrations des deux sociétés, relatifs au projet de fusion, qui précisent qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation. La valorisation des actions LASTOUR et A.W.T.C. a été établie par les Conseils d'administration de LASTOUR et d'A.W.T.C. S'agissant d'une restructuration entre deux sociétés appartenant au même actionnaire unique, les actifs et passifs apportés sont retenus pour leur valeur nette comptable.

De même, pour la détermination du rapport d'échange, ont été retenues les valeurs nettes comptables de LASTOUR et d'A.W.T.C. telles que déterminées au 31 décembre 2010. Le ratio d'échange retenu est d'une (1) action LASTOUR pour deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions d'A.W.T.C.

V. Qu'en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et conformément aux décisions des assemblées générales de LASTOUR et d'A.W.T.C. tenues en date du 14 juin 2011, le projet de fusion, dont le rapport d'échange entre les actions LASTOUR et d'A.W.T.C., n'a pas été soumis à l'examen d'experts indépendants.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes l'unanimité des voix

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 488, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1395 du 28 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme la renonciation à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que prévue par les assemblées générales annuelles d'A.W.T.C. et de LASTOUR en date du 14 juin 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la fusion, suivant les termes du projet cité, des sociétés A.W.T.C. et LASTOUR par absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR, étant entendu que toutes les actions d'A.W.T.C. sont annulées, que tous les actifs et passifs d'A.W.T.C., rien excepté, ni réservé, sont transférés à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion, et qu'A.W.T.C. est dissoute, cette dissolution n'étant suivie d'aucune opération de liquidation.

L'Assemblée décide que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011, sous réserve de l'approbation de la fusion absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR par l'assemblée générale des actionnaires de LASTOUR.

L'Assemblée décide d'accepter que l'apport-fusion d'A.W.T.C. soit rémunéré par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3 892) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve de leur date de jouissance fixée au 22 septembre 2011, lesdites actions étant émises, sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de LASTOUR, lors d'une augmentation de capital de LASTOUR à décider par l'assemblée générale extraordinaire de cette société en date du 22 septembre 2011, à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97 300,-EUR) pour être attribuée à l'actionnaire unique d'A.W.T.C., dans la proportion d'une (1) action LASTOUR contre deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions d'A.W.T.C.

L'Assemblée prend acte que ces nouvelles actions émises seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR, et que la différence entre l'actif net comptable apporté d'A.W.T.C., soit deux cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (248 293,26 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97 300,-EUR), s'élevant à cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (150 993,26 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire d'A.W.T.C. pour l'exercice de leur mandat et pour leur mission par rapport à la fusion jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a pris acte que la fusion sera définitivement réalisée à l'occasion d'une décision concordante approuvant la fusion à prendre par les actionnaires de LASTOUR lors d'une assemblée générale à tenir en date du 22 septembre 2011 et qu'A.W.T.C. cessera d'exister à la clôture de ladite assemblée générale des actionnaires de LASTOUR, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration d'A.W.T.C., en fonction au moment de la fusion, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de LASTOUR, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

134789

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHOSSELER, RODERICH, BECKER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12869. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136173/163.

(110158204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Oranje Nassau Mecatherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.612.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 3 octobre 2011

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé les personnes suivantes en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 3 octobre 2011 et pour une durée de quatre ans:

- Monsieur Stéphane Bacquaert, administrateur de société, né le 27 mars 1971 à Lille, France, résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, 75009 Paris, actuellement administrateur de la Société et président du conseil d'administration;
- Monsieur Patrick Bendahan, administrateur de société, né le 18 septembre 1979 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, 75009 Paris, actuellement administrateur de la Société;
- Monsieur Albrecht Von Alvensleben, administrateur de société, né le 2 avril 1978 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement au 89, Taitbout, 75009 Paris, France, actuellement administrateur de la Société;
- Monsieur Dirk Jan Van Ommeren administrateur de société, né le 11 juillet 1950 à Rhenen, résidant professionnellement à Amstelplein 1, 1096HA Amsterdam, Pays-Bas.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé les personnes suivantes en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 3 octobre 2011 pour une durée de quatre ans:

- Monsieur Bernard Herman, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1956 à Haine Saint Paul, Belgique, résidant professionnellement au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Monsieur Bernard Zorn, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1948 à Strasbourg, France, résidant au 88, rue des Aubépines, 67700 Saverne, France;
- Monsieur Olivier Sergent, administrateur de sociétés, né le 12 février 1961 à Paris, résidant au 8, rue Racine, 49000 Angers, France.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé Monsieur Bernard Zorn, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1948 à Strasbourg, France, résidant au 88, rue des Aubépines, 67700 Saverne, France en qualité de Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137154/31.

(110158215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Ecres, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 54.107.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2011 du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011136329/13.

(110158116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 150.399.

—
Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated on September 30th, 2011

Re-appointment of the Statutory Auditor, Grant Thornton Lux Audit S.A., until the next annual general meeting.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 30 septembre 2011

Renouvellement de Grant Thornton Lux Audit S.A. en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour EQUI SICAV-SIF S.C.A.

Référence de publication: 2011136332/15.

(110158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Farmabios International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.201.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2011 que les personnes suivantes ont été réélues:

Administrateurs:

- Monsieur Massimo LONGONI, administrateur-président, demeurant professionnellement à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg;

- Monsieur Michele CANEPA, administrateur, demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Pieter LAMBRECHT, administrateur, demeurant professionnellement à 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles;

- Monsieur Xavier LIKIN, administrateur, demeurant professionnellement 24, avenue Marnix, B-1815 Bruxelles;

- Monsieur Wolfgang DE LIMBURG STIRUM, administrateur, demeurant professionnellement à 159, avenue Molière, B-1190 Bruxelles.

Réviseur:

- ERNST & YOUNG Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, 7 Parc d'activité Sydrall L-5362 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140822/26.

(110163000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 160.991.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2011

- Sont rayés comme administrateurs de la société, la société WHITE SEAGULL ayant son siège social 30, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg et PATBEL Suisse, 34 Route de la Condémine, CH 1475 FOREL Suisse, représentée par Mr P. DEVENTER

- Est nommée comme administrateur, Mme Manolya SON, employé privé, résidant professionnellement, 12, Rue Nicolas Glesener, L 6131 JUNGLINSTER

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

- Est confirmé comme administrateur délégué, Mr Calogero SCHIFANO, résidant professionnellement au 12, Rue Nicolas Glesener, L 6131 JUNGLINSTER

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Junglinster, le 11 juillet 2011-09-20.

Pour le conseil d'administration

Manolya Son / Calogero Schifano / Guido Hennes

Référence de publication: 2011136481/22.

(110158107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 56.517.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2011 que:

- La société Ser.Com S.à.r.l. ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée commissaire en remplacement de la société Autonome de Revision S.C., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136553/14.

(110158108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Financière Chanteloup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 136.185.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2011 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

M.M. Joseph Winandy et Koen Lozie et de la société Cosafin S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg

et de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes:

The Clover

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011140275/18.

(110162418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Regia Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3321 Berchem, 29, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 163.714.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Maryvonne da CONCEIÇÃO SIMÕES, née le 19 janvier 1972 à Sarcelles demeurant à L-3321 Berchem, 29, rue Meckenheck.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

L'exécution, pour son propre compte ou pour le compte de tiers de tous services comptables, de tous travaux fiduciaires, de commissaire aux comptes, de travaux administratifs, de calcul de salaires et de traitements, de secrétariat social, de constitution, de domiciliation et de gestion de sociétés.

La prestation de services de conseil économique, fiscal, en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Regia Compta S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25.- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Maryvonne DA CONCEIÇÃO SIMÕES demeurant à L-3321 BER-CHEM, 29, rue Meckenheck.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique comme suit:

Mme Maryvonne da CONCEICAO SIMOES prénommée	500 parts sociales
Total:	cinq cents parts sociales 500 parts sociales

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille Euro (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un. Est nommée comme gérant Mme Maryvonne da CONCEICAO SIMOES prénommée.

La prénommée est nommée pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée avec la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social est établi à L-3321 BERCEM, 29, rue Meckenheck.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Déclaration

La partie déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de l'opération faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conceição Simoes, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136565/124.

(110158105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Stenfalken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.708.

— STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of September.

Before us Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Kristoffer Melinder, partner, born in Själevad, Sweden, on September 8, 1971, and residing at Ringparken 5, SE-131 50 SALTSJÖ-DUVNÄS, Sweden

Hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on September 5, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, these shareholders may take appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting of shareholders.

Art. 2. Definitions. "Articles" means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

"Agreed Provision" means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and,

(ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

“Board of Directors (conseil de gérance)” has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

“Class A Preferred Shares” means the preferred shares of class A and “Class A Preferred Share” means any of them;

“Class B Preferred Shares” means the preferred shares of class B and “Class B Preferred Share” means any of them;

“Class C Preferred Shares” means the preferred shares of class C and “Class C Preferred Share” means any of them;

“Class D Preferred Shares” means the preferred shares of class D and “Class D Preferred Share” means any of them;

“Class E Preferred Shares” means the preferred shares of class E and “Class E Preferred Share” means any of them;

“Class F Preferred Shares” means the preferred shares of class F and “Class F Preferred Share” means any of them;

“Class G Preferred Shares” means the preferred shares of class G and “Class G Preferred Share” means any of them;

“Class H Preferred Shares” means the preferred shares of class H and “Class H Preferred Share” means any of them;

“Class I Preferred Shares” means the preferred shares of class I and “Class I Preferred Share” means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

“Company” means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Stenfalken S.à r.l. governed by these Articles;

“Company Act” means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

“Financial Year” has the meaning as set forth in Article 18;

“First Classes of Shares” means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Financial Statements” means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

“Last Class of Shares” means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Ordinary Shares” means the ordinary shares “Ordinary Share” means any of them;

“Shares” means the Shares of each class and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company’s name is Stenfalken S.à r.l..

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular

for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Act, each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The shares are freely transferable between the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless approved by special resolution of the shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act.

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by at least three (3) Directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors (gérants) are appointed for an undetermined period. The Directors (gérants) may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director (gérant), the Directors (gérants) constitute a Board of Directors (conseil de gérance). Any Director (gérant) may participate in any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of Directors (gérants) attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors (gérants) may be represented at meetings of the board by another Director (gérant).

Written notice of any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) must be given to the Directors (gérants) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of

consent of each Director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors (conseil de gérance).

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors (gérants) of two different classes, being class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants). Any such classification of Directors (gérants) shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors (gérants) be identified with respect to the class they belong.

All resolutions of the Board of Directors (conseil de gérance) are validly taken only by the approval of all of the Directors (gérants) of the Company. If a unanimous resolution cannot be reached, the proposal shall be postponed and the Board of Directors (conseil de gérance) shall have a new board meeting three calendar weeks later. If a unanimous resolution cannot be reached at that meeting, the proposal cannot be adopted.

The Board of Directors (conseil de gérance) may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Directors' (gérants) resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director (gérant). However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director (gérant), and in the case of a Board of Directors (conseil de gérance) by the joint signature of all of the Directors (gérants), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (gérants) (namely class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants) the Company will only be validly bound by the signatures of all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (gérant) (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors (conseil de gérance) all of the Directors (gérants) and, in the event of classes of Directors (gérants), by all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing jointly.

The Company will be bound by the joint signature of all Directors (gérants). However, for payments not exceeding EUR 40,000 (up to a total of EUR 50,000 per year on an aggregated basis), the Company will be bound by the joint signature of two Directors (gérants).

Art. 15. A Director (gérant) does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him on behalf of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders' decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number less is than twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a Director (gérant) of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent at least 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of shareholders are immediately sent by registered letter to the shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (conseil de gérance) may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers attributed to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Company Act on the private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée").

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Directors (gérants) are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Director(s) (gérant(s)) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then
- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then
- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then
- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.

Winding-up - Liquidation - Reimbursement

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary shareholders resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Mr Kristoffer Melinder, represented as stated here above, declares to subscribe the Shares and to fully paid up such Shares, together with a share premium attached to the Ordinary Shares by a contribution in cash.

The Shares representing the subscribed share capital are subscribed by Mr. Kristoffer Melinder, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Number and Class of Shares in the Company of EUR 100 each	Share Premium linked to Class of Shares	Total subscription value
Mr Kristoffer Melinder	125 Ordinary Shares	EUR 13,500	EUR 26,000
	50 Class A Shares	-	EUR 5,000
	50 Class B Shares	-	EUR 5,000
	50 Class C Shares	-	EUR 5,000
	50 Class D Shares	-	EUR 5,000
	50 Class E Shares	-	EUR 5,000
	50 Class F Shares	-	EUR 5,000
	50 Class G Shares	-	EUR 5,000
	50 Class H Shares	-	EUR 5,000
	50 Class I Shares	-	EUR 5,000
Total	575 Shares	EUR 13,500	EUR 71,000

The appearing person declared that the Shares have been entirely paid up in cash, as well as the share premium amounting to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-), and that the Company has at its disposal the total amount of Seventy-One Thousand Euro (EUR 71,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors (*gérants*) for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

and

Mr Klas Tikkanen, Chief Financial Officer, born in Addis Abeba on December 7, 1970, residing at 10 Bielkevägen, 182 63 Djursholm, Sweden.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Kristoffer Melinder, associé, né à Själevad, Suède, le 8 septembre 1971, résidant au 5 Ringparken, SE-131 50 SALTS-JÖ-DUVNÄS, Suède.

Ici représenté par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 5 septembre 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le Notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société privée à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et (ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société;

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts;

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les parts sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée Stenfalken S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est Stenfalken S.à r.l..

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution spéciale des Associés approuvant la modification des statuts de la Société.

L'adresse du siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;

Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat

doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par au moins trois (3) Gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des Gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre Gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée au Gérant au moins vingt-quatre heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des Associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment mentionnée dans le procès-

verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises uniquement par un vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société. Si une résolution unanime ne peut être atteinte, la proposition sera reportée et le Conseil de Gérance devra tenir une nouvelle réunion du conseil trois semaines calendaires plus tard. Si une résolution unanime ne peut être atteinte à cette réunion, la proposition ne peut être adoptée.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peut être signée en un nombre de documents circulaires et sur des documents circulaires séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Gérants, en ce et y compris les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait pourra être émis sous une signature individuelle d'un Gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant, en cas de Gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de l'ensemble des Gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature de l'ensemble des Gérants de classe A et de l'ensemble des Gérants de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou l'ensemble des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par l'ensemble des Gérants de classe A et l'ensemble des Gérants de classe B signant conjointement.

La Société sera engagée par la signature de l'ensemble des Gérants. Cependant, pour les paiements n'excédant pas quarante-mille euros (EUR 40.000) (jusqu'à un montant de 50,000 par an sur une base globale), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en assemblées des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites pourront être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Associés, y compris les résolutions écrites, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un Gérant de la Société.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée et un avis de convocation à la seconde assemblée des Associés sera immédiatement envoyé par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps en temps.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et Associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges contre la Société, incluant les frais de liquidation, les produits nets de liquidation sont distribués aux Associés de manière, sur une base totale, à atteindre le même résultat économique qu'une distribution exécutée sur base des règles applicables aux distributions de dividendes de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

M. Kristoffer Melinder, représenté comme dit ci-dessus déclare souscrire aux Parts Sociales et d'intégralement libérer lesdites Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires par apport en numéraire.

Les Parts Sociales représentant le capital social souscrit sont souscrites par Mr Kristoffer Melinder, représenté comme dit ci-dessus, comme suit:

Souscripteur	Nombres et Classes de Parts Sociales dans la Société de EUR 100 chacune	Prime d'émission liée aux Classes de Parts Sociales	Valeur totale de souscription
M. Kristoffer Melinder	125 Parts Sociales Ordinaires	EUR 13.500	EUR 26.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	-	EUR 5.000
Total	575 Parts Sociales	EUR 13.500	EUR 71.000

La personne comparante déclare que les Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire, ainsi que la prime d'émission s'élevant à la somme de treize mille cinq cents Euro (EUR 13.500,-), et que la Société a à disposition un montant total de Soixante et Onze Mille Euro (EUR 71.000,-), preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui acte expressément cette déclaration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euro (EUR 1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une durée indéterminée

Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Ingrid Moinet, expert comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steenis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Et

M. Klas Tikkanen, directeur financier, né à Addis Abeba le 7 décembre 1970, résident au 10 Bielkevågen, 182 63 Djursholm, Suède.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40370. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136606/766.

(110157849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Willow Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.302.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte de divers actes signés sous seing privé en date du 14 septembre 2011 que:

1) Monsieur Shlomo MARCIANO, Administrateur de société, né à OUJDA (Maroc) le 12 mars 1956, demeurant au 56, avenue du Roulé à 92220 Neuilly/Seine, a cédé les quarante (40) parts sociales qu'il détenait dans la société WILLOW CORP Sàrl, à TOPAZE LUXEMBOURG SA, société de droit luxembourgeois avec siège social au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg N° B107.505;

2) Monsieur Marc GROSMAN, Administrateur de société, né à Paris (France) le 21/10/1954, demeurant à Rue de la Vallée, 18, B-1050 Bruxelles, a cédé les vingt (20) parts sociales qu'il détenait dans la société WILLOW CORP Sàrl, à BELSORG SA, société de droit belge, avec siège social au 8, place Marcel Broodthaers B-1060 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales N° 0891 985 274;

3) Monsieur Laurent GROSMAN, Administrateur de société, né à Saint Cloud (France) le 13/02/1960, demeurant à 42 rue du Président Wilson F- 75116 PARIS, a cédé les vingt (20) parts sociales qu'il détenait dans la société WILLOW CORP Sàrl, à BELSORG SA, société de droit belge, avec siège social au 8, place Marcel Broodthaers B-1060 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales N° 0891 985 274.

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) TOPAZE LUXEMBOURG SA	40 parts sociales
2) BELSORG SA	40 parts sociales
3) Meier ABUTBUL	20 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011141134/28.

(110163185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Regia Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.714.

—
Rectificatif du 27 Septembre 2011 de l'acte numéro 2389 du 11 Août 2011

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Mme Maryvonne da CONCEICÃO SIMÕES, née le 19 janvier 1972 à Sarcelles demeurant à L-3321 Berchem, 29, rue Meckenheck, étant l'associé unique de Regia Compta S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen, constituée suivant un acte reçu par Me Léonie GRETHEN en date du 11 août 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'Acte de constitution.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.

2. La partie comparante, agissant es qualités, déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte de la constitution qui doit être rectifié en remplaçant toute référence à

«L-3321 BERCHEM, 29, rue Meckenheck.»

Par

«L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit seront à charge des associés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conceição Simoes, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43185. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136566/34.

(110158105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

—
Extract of the decisions of sole shareholder october 12, 2011

Further to the resignation of Mrs Aurélie Astruc of his mandate of Class B Director, the sole Shareholder decides to appoint in replacement Mr Christophe Brechignac, Director of companies, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg as Class B Director.

The mandate of the Mr Christophe Brechignac as Class B Director will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2011.

Version française:

Suite à la démission de Mme Aurélie Astruc de son poste de Administrateur catégorie B, l'Actionnaire unique décide de nommer en remplacement M. Christophe Brechignac, administrateur de sociétés, 50, avenue JF Kennedy, L – 2951 Luxembourg au poste de Administrateur catégorie B.

Le mandat de Mr Christophe Brechignac en tant qu' Administrateur catégorie B viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
 Référence de publication: 2011141077/20.
 (110163249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Tradenode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 136.339.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme TRADE-NODE S.A. (en liquidation) tenue en date du 27 septembre 2011 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de CITADEL ADMINISTRATION S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme
 S.W. BAKER
 Liquidateur

Référence de publication: 2011136668/19.
 (110158113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Ajac I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 38, rue Jean-Baptiste Esch.
 R.C.S. Luxembourg E 3.882.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2011.

Les seuls et uniques associés de la société civile "Ajac I", établie et ayant son siège social à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3.882, déclarent qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer l'adresse du siège social vers L-1473 Luxembourg, 38, Rue Jean Baptiste Esch, et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

Les associés déclarent que l'adresse de associés et du gérant a également changé et est dorénavant L-1473 Luxembourg, 38, Rue Jean Baptiste Esch.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, une part sociale	1
2.- Madame Anick MATHEIS, épouse BECHTEL, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
Total: cent parts sociales	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la assemblée générale est clôturée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Cornelius Martin BECHTEL /
Anick MATHEIS, épouse BECHTEL.

Référence de publication: 2011140689/35.

(110163101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 11 mars 2011

L'Assemblée a pris acte de l'expiration des mandats de tous les membres du conseil d'administration de la Société à la date de l'Assemblée et a décidé de renommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- M. Francesco Violante;
- M. Peter Buecking;
- M. Norbert Steiger; et
- M. David Arendt.

L'Assemblée a décidé de nommer M. Robert van de Weg, né le 21 novembre 1965 à s'Gravenhage (Pays-Bas), demeurant au 18, Chaussée St. Martin, L-6989 Hostert (Niederanven), comme administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Francesco Violante, administrateur;
- M. Peter Buecking, administrateur;
- M. Norbert Steiger, administrateur;
- M. David Arendt, administrateur; et
- M. Robert van de Weg, administrateur.

L'Assemblée a pris acte et de l'expiration du mandat de DELOITTE comme réviseur d'entreprises agréé et a décidé de renommer DELOITTE comme réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011140759/31.

(110163096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Aere Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.727.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

THONG MOON ASIA LIMITED, a company existing under the law of Hong Kong, having its registered office at Suite 5704-5, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1643607,

here represented by Mr Mikael GUTIERREZ, private employee, with professional address in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, by virtue of a proxy given IN Hong Kong on September 26th, 2011.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name AERE INVESTMENT S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The exclusive purpose of the Management Company is the acquisition, holding and alienation of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises being active in a variety of business segments such as but not limited to renewable energy projects including photovoltaic in any form whatsoever and the executive administration and business management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company shall conclude management service agreements and shall receive a compensation for the provision of its executive administration and business management services provided for any ownership interest but also for third parties.

4.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has a direct or indirect interest. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at one hundred and thirtyfive thousand euro (EUR 135,000.-) represented by one hundred thirty-five thousand (135,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of May of each year at 11 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing

such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

15.2 Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any director of the Company.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

16.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

16.5. Article 16.3. and 16.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and it shall end on thirty-first of December 2011.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The 135,000 shares in the Company have all been subscribed by THONG MOON ASIA LIMITED, as represented, prementioned.

They have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of € 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company is set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company is set at one;
- (iii) that are appointed as members of the board of directors of the Company for a period ending at the general meeting of the year 2017:

Mr. Ivo HEMELRAAD, private employee, born on October 12th, 1961 in Utrecht (the Netherlands), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg.

Mr. Wim RITS, private employee, born on June 14th, 1970 in Merksem (Belgium), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg.

Mrs. Monica TIUBA, private employee, born on November 18th, 1978 in Salvador (Brasil), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg.

- (iv) that is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending at the general meeting of the year 2013:

GALINA INCORPORATED, registered with the trade and companies Register of Tortola under number 313 825, having its registered office at The Lake Building, P.O.Box 3483, Road Town, British Virgin Islands.

- (v) that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

THONG MOON ASIA LIMITED, une société existante sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à Suite 5704-5, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai Hong Kong, inscrite au Hong Kong Companies Registry sous le numéro 1643607,

ici représentée par Monsieur Mikaël GUTIERREZ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong le 26 septembre 2011.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «AERE INVESTMENT S.A.» (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet exclusif de la Société de Gestion est l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises actives dans une variété de secteurs d'activité tels que mais non limité à des projets d'énergie renouvelable, y compris photovoltaïque, sous quelque forme que ce soit et l'administration exécutive et gestion des entreprises de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. L'entreprise doit conclure des accords de services de gestion et recevra une compensation pour la fourniture de son administration et de direction des services de gestion d'entreprise prévu à aucun droit de propriété, mais aussi pour des tiers.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ains qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) représenté par cent trente-cinq mille (135.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. Les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex..

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Représentation.

15.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle d'un des administrateurs ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.

15.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

16.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Commissaire.

17.1 Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

17.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

19.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les 135.000 actions de la Société ont toutes été souscrites par THONG MOON ASIA LIMITED, prémentionnée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) sont nommés administrateurs le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2017:
 - a) Monsieur Ivo HEMELRAAD, employé privé, né 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, 4E étage, L-2540 Luxembourg;
 - b) Monsieur Wim RITS, employé privé, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, 4E étage, L-2540 Luxembourg;
 - c) Madame Monica TIUBA, employée privée, née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brasil), demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, 4E étage, L-2540 Luxembourg;
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2013:

GALINA INCORPORATED, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 313 825, établie et ayant son siège social à The Lake Building, P.O.Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

- (v) le siège social de la société est fixé à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gutierrez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43249. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136874/545.

(110158441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136861/10.

(110158179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Peronus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137170/10.

(110158190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 26 septembre 2011:

1. L'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011:

Administrateur A:

- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Administrateur B:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris.

2. L'Assemblée a décidé d'élire aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011:

Administrateur A:

- NATEXIS TRUST, société anonyme, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateur B:

- Monsieur Nicolas HOMASSEL, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75007 Paris.

3. L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

4. L'Assemblée a pris acte de la démission (i) de Madame Evelyne Etienne, administrateur de catégorie A et (ii) de Madame Emmanuelle de Roux, administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011141273/31.

(110163379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.677.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 octobre 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Menico Mattiello, employé privé, demeurant professionnellement 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, président et administrateur;

Antonio Forte, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Fiduciare Mevea Luxembourg S.à.r.l., 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIDOGRA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011140784/23.

(110163226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Riquewihr Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 572.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137200/9.

(110158423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.165.663,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

—
EXTRAIT

En date du 30 septembre 2011, Barclays Capital Principal Investments Limited a cédé à ASF V Brown L.P., une société de droit écossais immatriculée auprès de la Companies House sous le matricule SL009148 et ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Royaume-Uni:

- 143 parts sociales ordinaires de catégorie A,
- 8.581 parts sociales ordinaires de catégorie C,
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie D,
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie E,
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie F,
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie G,
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie H, et
- 6.997 parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant toutes une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, détenue dans la Société.

En conséquence de cette cession, Barclays Capital Principal Investments Limited ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141261/28.

(110163439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137260/10.

(110158120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Comet Confiserie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.858.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011137344/11.

(110158417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 157.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011137385/11.

(110158399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

International Holding EVS, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011

1. Sont nommés administrateurs de Catégorie A, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

2. Il est décidé d'établir le siège social de la société au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140336/22.

(110162419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

NameDrive EU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 10, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 157.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011137404/11.

(110158368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Wagner Designlighting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2011137453/11.

(110158455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

APERAM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140134/9.

(110162743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Irene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 12 octobre 2011

En date du 12 octobre 2011, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Mr. John Viola, né le 13 octobre 1965 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur de classe A de la Société, avec effet au 28 septembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Il résulte de cette résolution que les administrateurs de classe A de la Société sont:

- M. Marc Stad;
- M. Clive Bode;
- M. John Viola;

L'administrateur de classe B de la Société est:

- M. Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes Das Neves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour un mandataire

Signature

Référence de publication: 2011140899/23.

(110163192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 18 août 2011

Les mandats des administrateurs, à l'exception de celui de Monsieur F. DES CRESSONNIERES sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Monsieur Dominique LAVAL, domicilié 47, route de Bettembourg La Bergerie à L-1898 Kockelscheuer est nommé administrateur en remplacement de Monsieur F. DES CRESSONNIERES jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le mandat de la société Xinex s.à.r.l avec siège social 42, rue des Cerises à L-6113 Junglinster comme commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2011140206/17.

(110162512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

APERAM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.870.

Les comptes annuels au 25 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140135/9.

(110162757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

PKF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 48.951.

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 septembre 2011 décide de renouveler les mandats des administrateurs de:

- Romain Bontemps, demeurant professionnellement 6 Place de Nancy L-2212, Luxembourg, expert comptable et fiscal, réviseur d'entreprise.
- Ronald Weber, demeurant professionnellement 6 Place de Nancy L-2212, Luxembourg, expert comptable et fiscal, réviseur d'entreprise.
- Carlo Reding, demeurant professionnellement 6 Place de Nancy L-2212, Luxembourg, réviseur d'entreprise.
- Tom Pfeiffer, demeurant professionnellement 6 Place de Nancy L-2212, Luxembourg, expert comptable et fiscal, réviseur d'entreprise.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société PKF ABAX Audit (R.C.S B 142.867) avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011141035/23.

(110163412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

APZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 55, rue de Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 115.571.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140136/15.

(110162605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140137/9.

(110162354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.184.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140138/11.

(110162358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Asbury Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.383.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Stefan Wagner des ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 7 octobre 2011 a été acceptée.

- Monsieur Carlo Heck, né le 5 aout 1976 à Hambourg, demeurant professionnellement au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de classe A de la Société en remplacement de Monsieur Stefan Wagner démissionnaire, à compter du 7 octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SG Audit

Référence de publication: 2011140144/19.

(110162331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Northern Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.503.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 03 octobre 2011 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

* Maître Charles DURO, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

* Maître Marianne GOEBEL, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

* Maître Karine MASTINU, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

* La société Fiduciaire Grand Ducale S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011140422/22.

(110162519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Arches Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.969.

—
Rectificatif du dépôt n° L 110044910

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARCHES INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011140139/12.

(110162446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Arilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8319 Olm, 2, rue de l'Égalité.
R.C.S. Luxembourg B 71.232.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140140/10.

(110162297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Arilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8319 Olm, 2, rue de l'Égalité.
R.C.S. Luxembourg B 71.232.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140141/10.

(110162299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Softnet Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 119.639.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission d'un gérant

Mr Dariusz Jacek GALA

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la nomination de deux nouveaux gérants

Maciej Janusz CHORAZAK

né le 27 mai 1967 à Opole Pologne

demeurant Chyby-ul. Wczasowa, 4

62-081 Przemierowo

Michal Jozef WOJNARSKI

né le 13 sep 1957 à Zakopane Pologne

demeurant à ul. Jozefa Pilsudskiego, 28

34-500 Zakopane

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2011140488/22.

(110162479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Arnes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011140142/11.

(110162406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Arzachena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 144.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011140143/11.

(110162836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Assurances Liberty Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 151.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140146/9.

(110162261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 octobre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Mr Ünal AYSAL, Chalet Mon Méchant Loup, CH-3975 Randogne

Mr Rusen ERGEC, 9, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Mr Hamdi YASAMAN, 57, Kuruçesme Cad., TR-34345 Kuruçesme – Besiktas

NEXIS CONSULT S.p.r.l., 23, Molenberglaan, B-3080 Tervuren, représentée par Mr Christian VINCKE, 23, Molenberglaan, B-3080 Tervuren

TALDEC N.V., 1, avenue Air Marshal Coningham (Boîte 1), B-1000 Bruxelles, représentée par Mr Bernard DE CORTE, 1, avenue Air Marshal Coningham, Boîte 1, B-1000 Bruxelles

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Mr Pierre SCHILL, 18a Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Mr Ünal AYSAL / Mr Hamdi YASAMAN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011141126/23.

(110162965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Borletti Group EEI Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.435.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140154/9.

(110162236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Bergamia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.074.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140158/9.

(110162729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

Il résulte des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration du 5 décembre 2010, que la société GT Experts Comptables S.à r.l., B121917 ayant établie son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes et que la société RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., B113.621 sise au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg est nommée au poste de Réviseur d'Entreprises Agréée pour l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140159/13.

(110162180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 octobre 2011:

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La cooptation comme administrateur de Monsieur Hugo FROMENT décidée en date 18 mai 2009 n'a pas été ratifiée.
3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B2 HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140735/21.

(110163324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 juin 2011, que la société RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., RCSL B113.621 sise au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg est nommée au poste de Réviseur d'Entreprises Agrée pour l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140160/11.

(110162774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140162/11.

(110162835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

La liste des signatures autorisées au 18 février 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140164/12.

(110162854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Techselesta S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.105.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- TECHSELESTA S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, dénoncé en date du 11 mai 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 3 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Stéphane EBEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2011141310/20.

(110163394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.877.

La liste des signatures autorisées au 14 avril 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140165/12.

(110162857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.877.

La liste des signatures autorisées au 5 mai 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140166/11.

(110162858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.877.

La liste des signatures autorisées au 1^{er} octobre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140167/12.

(110162861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 4 novembre 2009 à 10.00 heures.

Rectificatif au dépôt N° L090199323.05

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Sidney Bouvier et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011140282/19.

(110162328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.
